



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

OTIF



**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL
CARRIAGE BY RAIL**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Protocole ferroviaire de Luxembourg– Registre international Annonce de l'adjudicataire

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) ont annoncé aujourd'hui que, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres international concernant le futur Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg, **SITA NV** a été sélectionné pour négocier les contrats relatifs à la conception, la mise en place et au fonctionnement du futur Registre international.

SITA NV est l'un des principaux fournisseurs de solutions et de systèmes électroniques dans le secteur des transports, avec de nombreuses années d'expérience dans la création, la conception et de fonctionnement de projets essentiels portant sur des systèmes électroniques et informatiques dans le secteur aéronautique.

En annonçant la sélection, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella-Faria, a déclaré: "ce projet passionnant fournira à SITA NV une opportunité de haut niveau d'appliquer une technologie de pointe dans la création d'un système international d'inscription électronique innovant qui va apporter une aide importante au financement de l'infrastructure ferroviaire à l'avenir". Le Secrétaire Général de l'OTIF, M. Stefan Schimming a quant à lui ajouté "Nous sommes très satisfaits que la Commission Préparatoire ait choisi une société aussi qualifiée pour relever le défi de développer et d'appliquer des technologies informatiques dans le cadre international exceptionnel qu'est le Registre international pour le matériel roulant ferroviaire."

Le Registre international sera un registre entièrement électronique et fonctionnant sur Internet pour l'inscription des droits des créanciers et des débiteurs portant sur du matériel roulant ferroviaire de grande valeur. Le contexte du Registre international est le Protocole ferroviaire de Luxembourg, deuxième Protocole mis au point dans le cadre de la Convention du Cap, couronnée de succès. La sélection de SITA NV a été faite par la Commission Préparatoire, organe nommé par la Conférence diplomatique de

Luxembourg et composé de représentants d'Etats, chargée de préparer l'entrée en vigueur du Protocole de Luxembourg.

D'autres informations sur la Convention du Cap, le Protocole ferroviaire de Luxembourg et la Commission Préparatoire sont disponibles sur les sites Internet d'UNIDROIT (www.unidroit.org) et de l'OTIF (www.otif.org). De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OTIF.

Contact: UNIDROIT – John Atwood +3906.6962151 - info@unidroit.org
OTIF – Gustav Kafka +4131.3591013 - info@otif.org

20 avril 2011